

## COMMUNIQUÉ

### **La firme GDG Environnement effectue un programme de contrôle biologique des insectes piqueurs dans la Ville de Senneterre**

**Senneterre, le 12 juin 2019** – Depuis la fin mai 2019, des équipes de la firme GDG Environnement ont débuté le contrôle biologique des insectes piqueurs dans la Ville de Senneterre.

Le contrôle biologique permet de diminuer significativement la nuisance causée par les insectes piqueurs sans affecter nos écosystèmes, la flore, la faune, ni même les autres espèces qui cohabitent. Cela nous permet de vivre à proximité de riches milieux humides sans en subir les inconforts ou devoir se vaporiser constamment d'insectifuge. Notre municipalité a fait le choix santé d'offrir à ses citoyens de pouvoir profiter pleinement de nos beaux espaces et activités extérieures.

Rappelons que le produit biologique utilisé lors des traitements, le *Bacillus thuringiensis israelensis* (BTI), a une innocuité éprouvée depuis plus de 35 ans, et ce, partout au monde. Le produit est tout à fait sécuritaire pour la santé de la population et des autres organismes vivants. Pour en connaître davantage sur ce produit, nous vous invitons à aller à [www.infobti.com](http://www.infobti.com) où les dernières publications scientifiques ont été colligées. Davantage d'informations sont également disponibles sur le site de l'entreprise au [www.gdg.ca](http://www.gdg.ca).

Il faut ajouter que le programme de contrôle biologique est règlementé et encadré par un certificat d'autorisation émis par le ministère de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques ainsi que par un avis faunique émis par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

En cours de saison, si vous avez des questions, nous vous invitons à utiliser la ligne infomoustique au 1 844-840-8700 ou à écrire à [infomoustique@gdg.ca](mailto:infomoustique@gdg.ca). Il est à noter que les véhicules et employés arboreront toujours le logo de G.D.G. Environnement.

Afin d'assurer la qualité du service que votre municipalité offre, voici les recommandations que nous émettons aux citoyens afin d'empêcher la prolifération de moustiques en milieu résidentiel :

- Assurez-vous que vos drains soient en bonne condition et que l'évacuation de l'eau se fasse bien;
- Préparez votre piscine tôt; une piscine non démarrée peut générer beaucoup de moustiques;
- Ne laissez pas de pneus ou d'objets creux contenant de l'eau à l'extérieur ou à proximité des habitations;
- Retournez votre bateau à l'envers, videz les brouettes et les seaux gorgés d'eau, ceux-ci constituent des milieux producteurs de moustiques.

— 30 —

Source : Jean-Maurice Matte, maire  
Ville de Senneterre  
Tél. : 819 737-2296, poste 210  
Cell. : 819 856-5863  
[jmatte@ville.senneterre.qc.ca](mailto:jmatte@ville.senneterre.qc.ca)